

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

FIA relevant de la  
Directive 2011/61/UE

# OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest ESG Action Mieux Vivre.

### Forme juridique

Fonds d'investissement à vocation générale prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Classification

Actions de pays de la zone euro.

Le degré minimum d'exposition aux marchés des actions des pays de la zone euro est de 90%.

### Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

### Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0014008US7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	100 000 euros	Néant	5 000 euros
X	FR0014008UR9	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	Néant	Néant	1 500 euros
VYV Action Mieux Vivre	FR0014008UQ1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

## Objectif de gestion

L'objectif du FIA est de procurer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais en lien avec les marchés action des pays de la zone euro par laquelle peut être appréhendée, à titre d'illustration, à travers la performance de l'indice Euro Stoxx calculé dividendes nets réinvestis.

Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire la performance de cet indice. Il réalise des investissements sur la base de critères qui peuvent le conduire à des écarts significatifs avec cet indice et en particulier pour privilégier les émetteurs (i) qui contribuent, selon la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie ce qui peut être réalisé à travers des cinq axes suivants : le soutien des fragilités, la qualité des soins, le développement des territoires, l'impact environnemental sur la santé et le bien-être au travail, et (ii) qui sont les mieux notés d'un point de vue ESG, afin d'atténuer l'impact potentiel des risques en matière de durabilité sur le rendement du portefeuille et pour contribuer à faire progresser les émetteurs sur les enjeux ESG, en engageant avec eux un dialogue régulier et en partageant avec eux des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

## Indicateur de référence

La gestion du Fonds ne vise pas à répliquer un indice. Par ailleurs, le Fonds ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur, mais fera l'objet d'une gestion discrétionnaire.

La performance du Fonds pourra être comparée a posteriori à l'indice EURO STOXX dividendes nets réinvestis.

L'EURO STOXX est un sous-ensemble de l'indice STOXX Europe 600. Il est la représentation des marchés actions de la zone euro et est calculé dividendes nets réinvestis.

Cet indice est disponible sur le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com). Pour plus d'informations sur cet indice, son code Bloomberg est SXXT.

A la date de publication du présent prospectus, STOXX LTD, administrateur de l'indice de référence EURO STOXX est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'European Securities and Markets Authority et désigné le « Benchmarks Administrators Register ».

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) no 596/2014, la société de gestion dispose d'un plan de suivi des indices de référence qu'elle utilise au sens dudit règlement.

La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé dividendes réinvestis.

L'indice de référence de l'OPC n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le fonds sera exposé à plus de 90% et au maximum à 110% aux titres de capital émis par des sociétés cotées sur les marchés de la zone euro.

Le Fonds peut investir également jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion.

La stratégie d'investissement du Fonds s'effectue en 2 étapes :

La définition de l'univers investissable ;

Une sélection rigoureuse des valeurs contribuant, selon l'analyse discrétionnaire de la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie et répondant aux critères ESG et financiers.

L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées sur les marchés de la zone euro

Parmi l'univers investissable, les sociétés émettrices sont sélectionnées selon quatre critères :

#### 1 une vue axée sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie :

Cette vue consiste à favoriser les émetteurs qui contribuent, selon l'analyse discrétionnaire de la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie laquelle s'apprécie au travers de l'un des cinq thèmes suivants :

- Le soutien des fragilités, qui englobe les entreprises qui participent à rendre la société plus inclusive. Cela peut passer par le domaine de la santé, avec le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (hospitalisation à domicile, domotique, infrastructures automatisées de la maison) ; par le domaine professionnel et éducatif en réduisant les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives, en offrant une aide au retour à l'emploi et en encadrant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ; mais aussi par le domaine financier en proposant des services tels que le micro-crédit ou la micro assurance en particulier dans les pays en développement ;
- La qualité des soins, dans lequel figureront les entreprises dont l'objectif est d'améliorer la santé des Hommes, telles que celles facilitant l'accès aux soins, offrant un encadrement aux personnes âgées, développant des traitements pour des maladies orphelines, dégénératives, chroniques, ou encore proposant des produits adaptés aux personnes ayant des besoins nutritionnels spécifiques ;
- Le développement des territoires, qui inclut les entreprises impliquées dans l'aménagement et la gestion de territoires au travers, par exemple, de la conception et la construction de bâtiments durables, de l'accès aux réseaux mobiles et fibre, du développement des services publics (postaux et de transports) ou de services à distance, tels que la banque mobile. Répondent également à ce thème les entreprises qui assurent le financement d'entreprises locales et, partant, permettent d'offrir des emplois locaux et de développer l'économie locale ;
- L'impact environnemental sur la santé, qui vise les entreprises qui contribuent à la conception, au développement, à la production de solutions environnementales qui préservent la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air ;
- Le bien-être au travail, qui regroupe les émetteurs avec les meilleures pratiques dans ce domaine qui couvre la politique de non-discrimination, la politique de formation, la flexibilité du travail ou le respect de la parité.

La contribution de ces émetteurs à ces thèmes est appréciée par la société de gestion à travers leur activité, l'apport de leur produits, leur politique en matière de ressources humaines, leur action sociale sans que des critères quantitatifs minimums ne soient fixés.

#### 2 une vue ESG :

Pour réduire les risques de durabilité et capter des opportunités en la matière, l'équipe de gestion va investir dans les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG afin d'obtenir une note ESG du portefeuille supérieur à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

### 3 une vue qualitative sur le business model de l'entreprise :

La société de gestion évalue le positionnement concurrentiel des entreprises sur leur marché, la qualité de leur offre, les perspectives de croissance, la qualité du management).

### 4. une vue financière :

La société de gestion analyse la structure financière des entreprises, leur niveau d'endettement, la dynamiques de marges et de solvabilité, le niveau de valorisation.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs

### **Méthode de calcul de la note ESG :**

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise.

Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet :

1. D'éventuels malus lié à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés. Ce système de malus permet une prise en compte rapide des controverses les plus significatives, en attendant leur intégration dans l'analyse des enjeux clés ;
2. D'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation.

Le Fonds s'engage à ce que la note moyenne du portefeuille soit significativement supérieure à la note moyenne de l'univers de départ auquel on a retranché les 20% des notes ESG les plus faibles.

Les notations ESG des émetteurs s'effectuent sur une fréquence trimestrielle, tandis que les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois (selon la politique de MSCI, le fournisseur de données). Les notations peuvent également être ajustées par l'analyse de controverses ou à la suite d'initiatives d'engagement.

Par ailleurs, les controverses font l'objet d'une évaluation, en cinq niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace).

L'univers investissable final est défini par l'exclusion des entreprises présentant des controverses de sévérité très élevée.

Les valeurs faisant l'objet d'une notation ESG représenteront au minimum 90% de l'actif (hors liquidités).

#### **Contribution à l'amélioration de la qualité de la vie :**

Le Fonds s'assure que l'activité des émetteurs contribue à l'amélioration de la qualité de la vie.

Sont considérées comme contribuant à l'amélioration de la vie les entreprises qui participent à rendre la société plus inclusive, les entreprises dont l'objectif est d'améliorer la santé des Hommes, les entreprises impliquées dans l'aménagement et la gestion de territoires au travers, entreprises qui contribuent à la conception, au développement, à la production de solutions environnementales qui préservent la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, les émetteurs avec les meilleures pratiques en matière de bien-être au travail.

La contribution de ces émetteurs à ces thèmes est appréciée par la société de gestion à travers leur activité, l'apport de leur produits, leur politique en matière de ressources humaines, leur action sociale sans que des critères quantitatifs minimums ne soient fixés.

#### **Politiques d'exclusion :**

Dans le respect des exclusions sectorielles prévues au Prospectus du Fonds, celui-ci s'engage à exclure :

- a) *tout investissement direct dans les émetteurs dont le chiffre d'affaires ou la production d'énergie est réalisé à plus de 30% dans le charbon ;*
- b) *tout émetteur présent dans la production de tabac dès le 1er euro de chiffre d'affaires réalisé ;*
- c) *l'ensemble des producteurs, distillateurs et brasseurs d'alcool, identifiés dans le référentiel GICS sous les mentions « Brasseurs » et « Distillateurs et Négociants en vin » dont plus de 20% du chiffre d'affaires est issu de l'alcool ;*
- d) *tout émetteur, ainsi que sa maison mère, réalisant une activité sur un élément dédié aux armes controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques ou biologiques) ;*
- e) *tout émetteur dont le chiffre d'affaires provient à hauteur de plus de 10% de la production et/ou de la fourniture de biocides (pesticides, les rodenticides, les insecticides et les produits antisalissures).*

Par ailleurs, les politiques d'exclusion systématiquement appliquées à l'ensemble des OPC gérés par la Société de Gestion sont synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives » et disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives\\_ofi-invest-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-exclusions-sectorielles-et-normatives_ofi-invest-AM.pdf)

#### **Règlementation SFDR :**

##### **Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :**

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

### Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

#### **Actions :**

Le Fonds est investi entre 90 et 100% de son actif net en titres de capital émis par des sociétés cotées sur les marchés de la zone euro.

Les titres de capital susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation. La répartition du portefeuille au plan sectoriel et en termes de capitalisation boursière n'est donc pas prédéfinie et évolue en fonction des opportunités d'investissement. Le poids des valeurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excédera pas cependant 10% de l'actif net.

L'investissement en titres non cotés est interdit.

#### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Néant.

#### **Détention d'actions et parts d'OPC :**

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net en parts ou actions :

- D'OPCVM,
- De FIA européens,
- De FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et
- De fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France.

Le gérant n'investit que dans des OPC libellés en euro. La sélection des OPCVM et fonds éligibles correspond aux styles de gestion, zones géographiques, tailles de capitalisation (...) que privilégie la société de gestion.

Le Fonds pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (exchange traded funds ou ETF).

Les OPC détenus par le fonds peuvent donc être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management.

### Instruments dérivés :

Dans la limite d'une fois l'actif, le fonds peut investir sur les instruments dérivés suivants :

#### **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

La mise en place de stratégie de couverture ou d'exposition n'est pas systématique et reste à discrétion de l'équipe de gestion.

Titres intégrant des dérivés :

Néant

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 10% de son actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

**Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaissent les évolutions et aléas des marchés. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligataires, monétaires...). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de marché actions :

Le Fonds est exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions cotées qui peuvent connaître de fortes variations. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

#### Risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité qui est suivi au travers du monitoring du nombre de transactions sur les valeurs considérées. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie :

Le Fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

#### Impact des techniques financières :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 110% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

#### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

#### Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management ;
- Changement de dénomination du FCP EGAMO ACTION MIEUX VIVRE au profit d'Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre ;
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Action Mieux Vivre.

## CHANGEMENT(S) À VENIR

01/04/2025 :

Changement de méthodologie ESG :

Amélioration de note avec cut 20% / Note ESG / Taux de couverture ESG : 90% / Univers ISR : EURO STOXX Total Market Index (BKXE) ; Minimum d'investissement durable sur la base de l'actif net : 30%

## AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

#### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux Etats-Unis**, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique**, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

## Politique de gestion

L'année 2024 a été essentiellement politique avec plus de la moitié de la population mondiale s'étant rendue aux urnes optant pour un nouveau régime dans la plupart des cas. Cela a créé une volatilité importante, mais localisée, en particulier en France et au Royaume-Uni. L'élection de Donald Trump en novembre a eu de nombreuses implications : perçue globalement positive pour les entreprises américaines, de par ses propositions de baisse d'impôts et de dérégulation, les investisseurs sont cependant plus réservés quant aux sociétés européennes avec le risque de hausse des tarifs douaniers. Certaines inquiétudes subsistent concernant les risques d'un dérapage du déficit et de tensions inflationnistes, d'autant plus si D. Trump au-delà de la posture politique et de négociation, mettait en application toutes ses promesses de campagne. Au-delà de la géopolitique, les politiques des banques centrales ont également été à la manœuvre en 2024. Après deux années de fortes hausses des taux directeurs pour endiguer l'inflation, la FED, la BCE et la BOE ont commencé un cycle d'assouplissement monétaire. Les craintes d'atterrissage brutales ont peu à peu fait place à une poursuite du cycle économique. Le bruit géopolitique ne disparaîtra pas en 2025, avec des élections en Allemagne en février et un budget qui n'a pas encore été approuvé en France dans un contexte d'instabilité politique sans précédent. Un éventuel cessez-le-feu en Ukraine n'est pas à exclure. Sur le front économique il faudra surveiller l'impact des *Trumpnomics* sur l'inflation américaine mais aussi si la Chine et le Vieux Continent retrouvent de la vigueur.

## Performances

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance du Fonds a été de 9,28% pour la part I, de 8,75% pour la part VyV Action Mieux Vivre et de 9,39% pour la part X contre 9,26% pour son indice de référence (EURO STOXX dividendes nets réinvestis).

Pf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre PART I	FR0014008U57	29/12/2023	31/12/2024	9,28%	9,26%	6 052,95 €	6 614,64 €
Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre PART VYV ACTION MIEUX VIVRE	FR0014008U01	29/12/2023	31/12/2024	8,75%	9,26%	102,34 €	111,29 €
Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre PART X	FR0014008UR9	29/12/2023	31/12/2024	9,39%	9,26%	1 817,95 €	1 988,61 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

Le marché a rapidement progressé en début d'année avec une performance de 10% au premier trimestre signifiant que le reste de l'année a finalement était égal malgré une forte volatilité.

Le rallye haussier du début d'année a été porté par les espoirs d'un cycle de baisses de taux marqué et par de bonnes publications de résultats annuels (2023) et T1 2024 se traduisant par une performance de 11,3% sur l'Euro Stoxx NR au 15 mai 24. Cet excès d'optimisme s'est rapidement inversé avec les inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du second semestre. En effet la crise politique en France puis en Allemagne, l'élection de Donald Trump accompagnée de menaces de droits de douane, l'extension de la guerre au Moyen-Orient, la détérioration de l'activité économique européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Le CAC 40 NR avec son absence de performance est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places économiques européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française, mais aussi par sa dominante sectorielle du luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise.

D'un point de vue sectoriel, les financières ont été en tête : les fondamentaux des bénéficiaires ayant continué de dépasser les attentes du consensus, tandis que les solides rendements du capital ont également stimulé le secteur. L'industrie a également enregistré des performances exceptionnelles, stimulées par une forte demande pour l'aéronautique et la défense. Les secteurs des matières premières comme l'énergie et les matériaux ont été à la traîne ; les prix du pétrole étant restés modérés tout au long de l'année tandis que la faible demande de matières premières en Chine a continué de peser sur le sentiment.

L'année fut en deux temps pour le Fonds avec un démarrage difficile au cours du premier semestre impacté par les contre-performances dans la technologie (Soitec et Aixtron principalement). Nous avons profité de la faiblesse du secteur durant l'été pour réallouer les positions sur des valeurs à plus de visibilité (ASML, SAP notamment).

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				(en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	2 065 153,20	1 801 947,68
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	DE0007164600	SAP SE	553 534,85	104 762,00
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	NL0010273215	ASML HOLDING NV	482 870,85	126 731,00
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	NL0000235190	AIRBUS SE		334 530,62
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	FR0000044448	NEXANS SA		250 910,53
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	NL00150001Q9	STELLANTIS NV		249 413,60
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	ES0148396007	INDITEX	246 428,47	54 017,52
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	FR0000131104	BNP PARIBAS		244 704,83
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	DE000SHL1006	SIEMENS HEALTHIN		237 543,75
OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE	ACTIONS	FR0000125486	VINCI SA		208 826,16

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement. Cette méthode est la plus cohérente avec les instruments financiers effectivement en portefeuille à ce jour.

### Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives au FIA

### Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.

La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

### Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du **31 décembre 2024** au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. L'investisseur est notamment exposé aux risques suivants pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

#### Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi, déduction faite des commissions de souscription, peut ne pas lui être totalement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection.

#### Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents instruments financiers (actions, obligataires, monétaires...). Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment dans les instruments les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de marché actions :

Le Fonds est exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions cotées qui peuvent connaître de fortes variations. Ce type de marché peut présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative du fonds pourra diminuer.

#### Risque lié à l'investissement dans des petites et moyennes capitalisations :

Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité qui est suivi au travers du monitoring du nombre de transactions sur les valeurs considérées. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et engendrera dans ce dernier cas une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie :

Le Fonds utilise des instruments financiers à terme et/ou a recours à des opérations de cessions temporaires de titres. Ces opérations, conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement. Cependant, ce risque de défaillance est réduit et accessoire, dans le cadre des opérations de cessions temporaires de titres, par l'existence de garanties financières détaillées ci-avant.

#### Impact des techniques financières :

Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 110% maximum de l'actif. L'utilisation de ces instruments respecte la fourchette de sensibilité fixée. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

### Levier du Fonds au 31/12/2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [95,58%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

### Informations relatives aux rémunérations

#### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

## [Partie quantitative :](#)

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre

Identifiant d'entité juridique :  
9695001UV744Q11QYM09

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest ESG Actions Mieux Vivre (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de trois démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences ;
3. La contribution du Fonds à l'amélioration de la qualité de vie.

En effet, ce Fonds a suivi une approche en « Amélioration de note » : la note ESG globale du portefeuille devait être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **La note ESG** : la note ESG du portefeuille atteint **6,66** sur 10 ;
- **La note ESG de son univers** est de **6,50** sur 10 ;
- **Le pourcentage d'émetteurs les moins performantes en ESG exclues selon l'approche « Amélioration de note »** : **20%**.

Le Fonds a donc atteint l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, la note ESG de l'OPC était de **B**. La note ESG de l'OPC correspondait à la moyenne pondérée des notes attribuées aux émetteurs en portefeuille évaluée sur une échelle de notation allant de A pour les meilleurs notes à E pour les moins bonnes.

Le Fonds a changé de Société de Gestion et de méthodologie ESG à compter du 1er juillet 2024 ainsi les données 2023 ne sont donc pas comparables avec les données 2024.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

### ● *Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Elément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	344,95 Teq CO2	PAI non couvert.  Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
		Taux de couverture = 98,1%	<p>Notation ESG<sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet climat ;</p> <p>Politique de Vote sur le Say on Climate ;</p> <p>Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz</p> <p>Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .</p> <p>Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p> <p>Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz</p>			
		Emissions de GES de niveau 2				249,00 Teq CO2
		Taux de couverture = 98,1%				
	Emissions de GES de niveau 3	3196,97 Teq CO2				
Taux de couverture = 98,1%						
Emissions totales de GES	3790,91 Teq CO2	Taux de couverture = 98,1%				
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	382,17 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences	Politique d'Engagement sur le volet climat.		
		Taux de couverture = 98,1%			Politique de Vote sur le Say on Climate.	
<p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs</p>						

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »



						Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);  Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	3208,90 (Tonnes)	Taux de couverture = 10,4%	PAI non couvert.	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ; Analyse de controverses sur cet enjeu.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	10,2 (Tonnes)	Taux de couverture = 68,2%	Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.  Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.  Analyse de controverses sur ces enjeux.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	Taux de couverture = 100%	PAI non couvert.  Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ; Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).

	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	31%			Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,11		PAI non couvert.	Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	43%		Celle communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du changement de société de gestion intervenue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%			Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	4%		PAI non couvert.	Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
Lutte contre la corruption et les	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de	2%		Cette communication des informations annuelles relatives aux PAI conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première publiée sous ce format en raison du	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse

actes de corruption	lutte contre la corruption et les actes de corruption	mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Taux de couverture = 96,7%	changement de société de gestion intervenue le 1 <sup>er</sup> juillet 2024	de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2024</i> : convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
---------------------	---	---	----------------------------	---	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ASML HOLDING NV	5,4%	Pays-Bas	Technologies de l'information
SAP	5,2%	Allemagne	Technologies de l'information
MTU AERO ENGINES HOLDING AG	4,5%	Allemagne	Industrie
SCHNEIDER ELECTRIC	4,2%	Etats Unis	Industrie
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	4,1%	France	Industrie
LAIR LIQUIDE SOCIETE ANONYME POUR	4,1%	France	Matériaux
OFI INVEST MARCHE MONETAIRE X	3,6%	France	
SANOFI SA	3,6%	Etats Unis	Santé
TECHNIP ENERGIES NV	3,2%	France	Pétrole et gaz
DEUTSCHE TELEKOM N AG	3,2%	Allemagne	Services de communication
VEOLIA ENVIRON. SA	2,9%	France	Services aux collectivités
LOREAL SA	2,8%	France	Soins de santé
KERRY GROUP PLC	2,7%	Irlande	Soins de santé
ACCOR SA	2,7%	France	Consommation discrétionnaire
GENERALI	2,5%	Italie	Finance

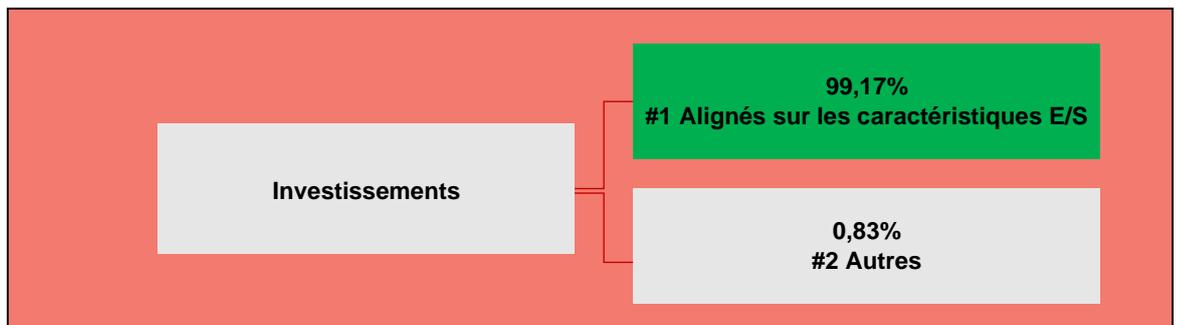
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?



Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **99,17%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,83%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,83% de liquidités ;
- 0,00% de dérivés ;
- 0,00% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG, 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Industrie	20,9%
Technologies de l'information	14,1%
Finance	11,6%
Consommation discrétionnaire	11,5%
Santé	9,7%
Soins de santé	8,8%
Matériaux	5,8%
Pétrole et gaz	4,1%
Services de communication	3,8%
Autre	3,6%
Immobilier	3,1%
Services aux collectivités	2,9%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

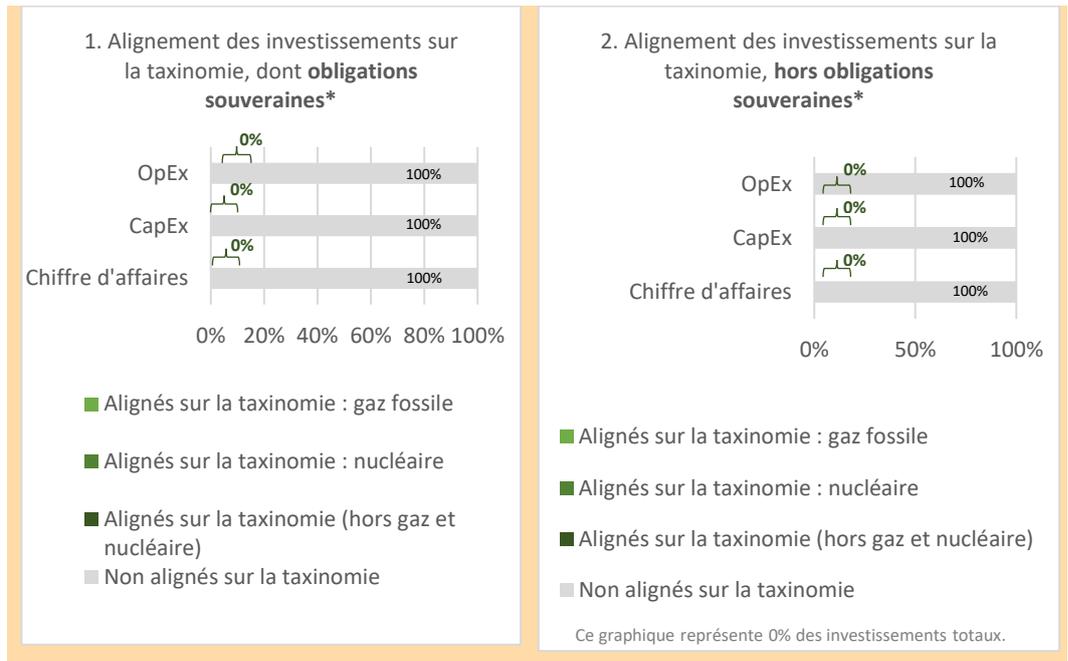
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



**OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2024**

**OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE  
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE**  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT  
22, rue Vernier  
75017 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2025.05.28 18:06:52 +0200



## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>10 495 098,32</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>10 115 140,31</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	10 115 140,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>379 958,01</b>
OPCVM	379 958,01
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	-
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	-
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>10 495 098,32</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>11 759,80</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>75 927,84</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>87 687,64</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>10 582 785,96</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	9 684 536,57
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	892 358,26
<b>Capitaux propres</b>	<b>10 576 894,83</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>10 576 894,83</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>-</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>5 891,13</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>5 891,13</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>10 582 785,96</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	329 774,77
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	2 549,66
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>332 324,43</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>332 324,43</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-77 070,09</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-77 070,09
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-77 070,09</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>255 254,34</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-43 498,86</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>211 755,48</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	1 547 260,96
Frais de transactions externes et frais de cession	-23 838,75
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>1 523 422,21</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-316 176,56</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>1 207 245,65</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-510 746,60
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>-510 746,60</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-15 896,27</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>-526 642,87</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>892 358,26</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir réaliser l'objectif de gestion, le fonds sera exposé à plus de 90% et au maximum à 110% aux titres de capital émis par des sociétés cotées sur les marchés de la zone euro.

Le Fonds peut investir également jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement éligibles gérés ou non par la société de gestion.

La stratégie d'investissement du Fonds s'effectue en 2 étapes :

La définition de l'univers investissable ;

Une sélection rigoureuse des valeurs contribuant, selon l'analyse discrétionnaire de la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie et répondant aux critères ESG et financiers.

L'univers d'investissement est constitué de l'ensemble des valeurs cotées sur les marchés de la zone euro

Parmi l'univers investissable, les sociétés émettrices sont sélectionnées selon quatre critères :

#### 1 une vue axée sur le thème de l'amélioration de la qualité de vie :

Cette vue consiste à favoriser les émetteurs qui contribuent, selon l'analyse discrétionnaire de la société de gestion, à l'amélioration de la qualité de vie laquelle s'apprécie au travers de l'un des cinq thèmes suivants :

- Le soutien des fragilités, qui englobe les entreprises qui participent à rendre la société plus inclusive. Cela peut passer par le domaine de la santé, avec le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie (hospitalisation à domicile, domotique, infrastructures automatisées de la maison) ; par le domaine professionnel et éducatif en réduisant les inégalités d'accès aux pratiques culturelles et sportives, en offrant une aide au retour à l'emploi et en encadrant l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap ; mais aussi par le domaine financier en proposant des services tels que le micro-crédit ou la micro assurance en particulier dans les pays en développement ;
- La qualité des soins, dans lequel figureront les entreprises dont l'objectif est d'améliorer la santé des Hommes, telles que celles facilitant l'accès aux soins, offrant un encadrement aux personnes âgées, développant des traitements pour des maladies orphelines, dégénératives, chroniques, ou encore proposant des produits adaptés aux personnes ayant des besoins nutritionnels spécifiques ;
- Le développement des territoires, qui inclut les entreprises impliquées dans l'aménagement et la gestion de territoires au travers, par exemple, de la conception et la construction de bâtiments durables, de l'accès aux réseaux mobiles et fibre, du développement des services publics (postaux et de transports) ou de services à distance, tels que la banque mobile. Répondent également à ce thème les entreprises qui assurent le financement d'entreprises locales et, partant, permettent d'offrir des emplois locaux et de développer l'économie locale ;
- L'impact environnemental sur la santé, qui vise les entreprises qui contribuent à la conception, au développement, à la production de solutions environnementales qui préservent la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air ;
- Le bien-être au travail, qui regroupe les émetteurs avec les meilleures pratiques dans ce domaine qui couvre la politique de non-discrimination, la politique de formation, la flexibilité du travail ou le respect de la parité.

La contribution de ces émetteurs à ces thèmes est appréciée par la société de gestion à travers leur activité, l'apport de leur produits, leur politique en matière de ressources humaines, leur action sociale sans que des critères quantitatifs minimums ne soient fixés.

## 2 une vue ESG :

Pour réduire les risques de durabilité et capter des opportunités en la matière, l'équipe de gestion va investir dans les émetteurs les mieux notés d'un point de vue ESG afin d'obtenir une note ESG du portefeuille supérieur à la note ESG de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

## 3 une vue qualitative sur le business model de l'entreprise :

La société de gestion évalue le positionnement concurrentiel des entreprises sur leur marché, la qualité de leur offre, les perspectives de croissance, la qualité du management).

## 4. une vue financière :

La société de gestion analyse la structure financière des entreprises, leur niveau d'endettement, la dynamiques de marges et de solvabilité, le niveau de valorisation.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Pour évaluer les pratiques ESG, le Fonds prend en compte les piliers et thèmes suivants :

- Environnement : Changement climatique - Ressources naturelles - Financement de projets - Rejets toxiques - Produits verts ;
- Social : Capital humain - Sociétal - Produits et services – Communautés et droits humains ;
- Gouvernance : Structure de gouvernance – Comportement sur les marchés.

Chaque thème contient plusieurs enjeux sous-jacents. Les enjeux pris en compte varient en fonction de leur pertinence par secteur d'activité et sont pondérés relativement aux risques qu'ils représentent au sein de ce secteur (réputationnel, juridique, opérationnel etc.). Quelques exemples, non exhaustifs, sont présentés ci-dessous :

- Changement climatique : émissions carbone du processus de production ; émissions carbone amont/aval
- Ressources naturelles : impact de l'activité sur l'eau ; impact de l'activité sur la biodiversité
- Capital humain : santé et sécurité ; développement du capital humain
- Produits et services : protection des données personnelles ; offre de produits plus sains
- Structure de gouvernance : respect des droits des actionnaires minoritaires ; rémunération des exécutifs

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023 <sup>(1)</sup>	02/11/2022 <sup>(2)</sup>
<b>Actif net</b>			
en EUR	10 576 894,83	13 261 830,88	3 503 500,00
<b>Nombre de titres</b>			
Catégorie de parts I	401,0000	401,0000	401,0000
Catégorie de parts X	2 786,0000	5 711,0000	999,0000
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE	21 422,3415	4 418,7137	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>			
Catégorie de parts I en EUR	6 614,64	6 052,95	5 000,00
Catégorie de parts X en EUR	1 988,61	1 817,95	1 500,00
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE en EUR	111,29	102,34 <sup>(3)</sup>	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE en EUR	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>			
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE en EUR	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>			
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE en EUR	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>			
Catégorie de parts I en EUR	890,99	82,49	-
Catégorie de parts X en EUR	269,63	26,70	-
Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE en EUR	14,49	-1,36	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

(3) La catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE a été créée le 14/06/2023 avec une valeur nominale de EUR 100.

## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :**

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par Ofi Invest Asset Management correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

#### **Description de la méthode employée :**

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

#### **Modalités d'information des porteurs :**

En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com>

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

#### **Traitement des ordres non exécutés :**

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

#### **Instruments financiers**

##### **Titres de capital**

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### **Titres de créances**

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

##### **Instruments du marché monétaire**

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

##### **Valeurs mobilières non cotées**

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **OPC et fonds d'investissement :**

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

#### **Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier**

##### **Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé**

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

##### **Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)**

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*  
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

### Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

### Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

### Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

### Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

### Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,85 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,85 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 1,10 % TTC pour la catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

### Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le ratio d'investissements en parts ou actions d'autres OPCVM et FIA éligibles restera inférieur ou égal à 10% de l'actif net ; les frais indirects sont donc non significatifs.

### Affectation des sommes distribuables

#### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

#### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>13 261 830,88</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 833 219,28
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 786 085,28
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	255 254,34
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 523 422,21
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-510 746,60
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>10 576 894,83</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts I</b>	
Parts émises	-
Parts rachetées	-
<b>Catégorie de parts X</b>	
Parts émises	550,0000
Parts rachetées	3 475,0000
<b>Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE</b>	
Parts émises	17 546,3559
Parts rachetées	542,7281

## Commissions

<b>Catégorie de parts I</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts X</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0014008US7 - OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

### FR0014008UR9 - OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

### FR0014008UQ1 - OFI INVEST ESG ACTIONS MIEUX VIVRE VYV ACTION MIEUX VIVRE

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	Italie +/-	Autres pays +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	10 115	5 297	2 007	1 145	581	1 086
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>10 115</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	76	-	-	-	76
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	-	-	-	<b>76</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	76	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

<b>Ventilation par durée résiduelle</b> Montants exprimés en milliers	<b>0-3 mois</b> +/-	<b>3 mois-1 an</b> +/-	<b>1-3 ans</b> +/-	<b>3-5 ans</b> +/-	<b>&gt;5 ans</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b> Montants exprimés en milliers	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>	<b>+/-</b>
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
Montants exprimés en milliers		
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	76	
<i>CACEIS Bank</i>	76	

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
<i>Société de gestion</i>	<i>Pays de domiciliation du fonds</i>			
FR0010653618 OFI INVEST AM	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X France	Monétaire	EUR	380
<b>Total</b>				<b>380</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Souscriptions à recevoir	11 759,80
<b>Total créances</b>	<b>11 759,80</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-5 798,93
Autre	-92,20 <sup>(4)</sup>
<b>Total dettes</b>	<b>-5 891,13</b>
<b>Total</b>	<b>5 868,67</b>

(4) Frais RTO

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts I</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

<b>Catégorie de parts X</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	339,00	1 120,8201	379 958,01

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts I</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>54 634,07</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>54 634,07</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>54 634,07</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	54 634,07
<b>Total</b>	<b>54 634,07</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts X</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>119 383,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>119 383,72</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>119 383,72</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	119 383,72
<b>Total</b>	<b>119 383,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>37 737,69</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>37 737,69</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>37 737,69</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	37 737,69
<b>Total</b>	<b>37 737,69</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts I</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>302 655,57</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>302 655,57</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>302 655,57</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	302 655,57
<b>Total</b>	<b>302 655,57</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts X</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>631 829,71</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>631 829,71</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>631 829,71</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	631 829,71
<b>Total</b>	<b>631 829,71</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts VYV ACTION MIEUX VIVRE</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>272 760,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>272 760,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>272 760,37</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	272 760,37
<b>Total</b>	<b>272 760,37</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>10 115 140,31</b>	<b>95,63</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				<i>10 115 140,31</i>	<i>95,63</i>
ACCOR SA	Tourisme	EUR	5 941,00	279 464,64	2,64
AIR LIQUIDE SA	Manufacture	EUR	2 723,00	427 293,16	4,04
ALLIANZ SE-REG	Finance/Assurance	EUR	708,00	209 497,20	1,98
ALSTOM	Manufacture	EUR	4 112,00	88 654,72	0,84
ASM INTERNATIONAL NV	Manufacture	EUR	88,00	49 174,40	0,46
ASML HOLDING NV	Manufacture	EUR	841,00	570 786,70	5,40
BIOMERIEUX	Manufacture	EUR	1 258,00	130 203,00	1,23
CAIXABANK SA	Finance/Assurance	EUR	19 150,00	100 269,40	0,95
CELLNEX TELECOM SA	IT/Communication	EUR	2 205,00	67 274,55	0,64
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Commerce	EUR	5 021,00	430 299,70	4,07
CREDIT AGRICOLE SA	Finance/Assurance	EUR	11 125,00	147 851,25	1,40
DANONE	Manufacture	EUR	1 867,00	121 579,04	1,15
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	IT/Communication	EUR	11 451,00	330 819,39	3,13
DSM-FIRMENICH AG	Manufacture	EUR	1 877,00	183 420,44	1,73
ESSILORLUXOTTICA	Manufacture	EUR	981,00	231 123,60	2,19
FERROVIAL SE	Construction	EUR	5 743,00	233 165,80	2,20
FRESENIUS SE & CO KGAA	Santé/Social	EUR	2 451,00	82 206,54	0,78
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	Mines	EUR	754,00	96 964,40	0,92
GENERALI	Finance/Assurance	EUR	9 708,00	264 737,16	2,50
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	67,00	155 574,00	1,47
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	Commerce	EUR	4 241,00	210 523,24	1,99
KBC GROUP NV	Finance/Assurance	EUR	1 430,00	106 592,20	1,01
KERRY GROUP PLC-A	Manufacture	EUR	3 082,00	287 396,50	2,72
KONINKLIJKE AHOLD NV	Commerce	EUR	7 095,00	223 421,55	2,11
KONINKLIJKE PHILIPS NV	Manufacture	EUR	2 793,00	68 149,20	0,64
L'OREAL	Manufacture	EUR	851,00	290 914,35	2,75
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Manufacture	EUR	409,00	259 919,50	2,46
MEDIOBANCA SPA	Finance/Assurance	EUR	12 336,00	173 629,20	1,64
MICHELIN (CGDE)	Manufacture	EUR	3 814,00	121 285,20	1,15
MTU AERO ENGINES AG	Manufacture	EUR	1 458,00	469 476,00	4,44
NEXANS SA	Manufacture	EUR	403,00	41 992,60	0,40
PRYSMIAN SPA	Manufacture	EUR	2 309,00	142 372,94	1,35
S.O.I.T.E.C.	Manufacture	EUR	1 356,00	118 175,40	1,12
SANOFI	Manufacture	EUR	4 034,00	378 147,16	3,58
SAP SE	IT/Communication	EUR	2 290,00	541 127,00	5,12
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Manufacture	EUR	1 842,00	443 737,80	4,20
SIEMENS AG-REG	Manufacture	EUR	798,00	150 470,88	1,42
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	8 005,00	217 415,80	2,06
SODEXO SA	Tourisme	EUR	2 247,00	178 748,85	1,69
SOPRA STERIA GROUP	IT/Communication	EUR	1 167,00	199 557,00	1,89
SPIE SA	Science/Technologie	EUR	6 518,00	195 800,72	1,85

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	13 173,00	338 546,10	3,20
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	Immobilier	EUR	1 404,00	102 098,88	0,97
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	Manufacture	EUR	677,00	130 119,40	1,23
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	11 125,00	301 598,75	2,85
VONOVIA SE	Immobilier	EUR	7 625,00	223 565,00	2,11
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
FERROVIAL SE RTS	Construction	EUR	5 743,00	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>379 958,01</b>	<b>3,59</b>
OPCVM				379 958,01	3,59
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	339,00	379 958,01	3,59
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>10 495 098,32</b>	<b>99,23</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	10 495 098,32
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	87 687,64
Autres passifs (-)	-5 891,13
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>10 576 894,83</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

**ACTIF**

	29/12/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	
<b>DÉPÔTS</b>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>12 875 263,29</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>12 772 671,30</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 772 671,30
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Titres de créances</b>	
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances négociables	
Autres titres de créances	
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>102 591,99</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	102 591,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	
Autres organismes non européens	
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	
Créances représentatives de titres reçus en pension	
Créances représentatives de titres prêtés	
Titres empruntés	
Titres donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
<b>Instruments financiers à terme</b>	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>Autres instruments financiers</b>	
<b>CRÉANCES</b>	
Opérations de change à terme de devises	
Autres	
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>392 154,86</b>
Liquidités	392 154,86
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 267 418,15</b>

## PASSIF

	29/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	13 082 367,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	
Report à nouveau (a)	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-160 691,75
Résultat de l'exercice (a,b)	340 155,31
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>13 261 830,88</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres	
Dettes représentatives de titres donnés en pension	
Dettes représentatives de titres empruntés	
Autres opérations temporaires	
Instruments financiers à terme	
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	
Autres opérations	
<b>DETTES</b>	<b>5 587,27</b>
Opérations de change à terme de devises	
Autres	5 587,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	
Concours bancaires courants	
Emprunts	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 267 418,15</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

**HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR**

	<b>29/12/2023</b>
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	
Engagement sur marché de gré à gré	
Autres engagements	

**COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR**

	29/12/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 611,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	401 785,49
Produits sur obligations et valeurs assimilées	
Produits sur titres de créances	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Produits sur instruments financiers à terme	
Autres produits financiers	
<b>TOTAL (1)</b>	<b>404 397,03</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur dettes financières	
Autres charges financières	
<b>TOTAL (2)</b>	
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>404 397,03</b>
Autres produits (3)	
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	71 977,08
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>332 419,95</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 735,36
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>340 155,31</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 13 mois et 29 jours.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC EGAMO indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014008US7 - Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I : Taux de frais maximum de 0,85% TTC

FR0014008UR9 - Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X : Taux de frais maximum de 0,85% TTC

FR0014008UQ1 - Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S : Taux de frais maximum de 1,10% TTC

### **Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :**

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en oeuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par EGAMO correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

### Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

### Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : [www.egamo.fr](http://www.egamo.fr)

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

### Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 011 205,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-986 734,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	311 807,66
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-384 090,77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	
Frais de transactions	-38 693,67
Différences de change	
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 015 916,77
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 015 916,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	332 419,95
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	
Autres éléments	
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>13 261 830,88</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							392 154,86	2,96
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	392 154,86	2,96								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	5 587,27
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 587,27</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-5 587,27</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	401,000	2 005 000,00
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	401,000	2 005 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	401,000	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 418,7137	435 139,03
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	4 418,7137	435 139,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 418,7137	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 286,0000	9 571 066,41
Parts rachetées durant l'exercice	-575,0000	-986 734,50
Solde net des souscriptions/rachats	5 711,0000	8 584 331,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 711,0000	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	15 565,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,59
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 019,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,08
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 392,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,49
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			102 591,99
	FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE X	102 591,99
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>102 591,99</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	
Résultat	340 155,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>340 155,31</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	62 388,67
<b>Total</b>	<b>62 388,67</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	-29,95
<b>Total</b>	<b>-29,95</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Report à nouveau de l'exercice	
Capitalisation	277 796,59
<b>Total</b>	<b>277 796,59</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-160 691,75
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	
<b>Total</b>	<b>-160 691,75</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-29 309,26
<b>Total</b>	<b>-29 309,26</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-6 037,62
<b>Total</b>	<b>-6 037,62</b>

	29/12/2023
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X</b>	
<b>Affectation</b>	
Distribution	
Plus et moins-values nettes non distribuées	
Capitalisation	-125 344,87
<b>Total</b>	<b>-125 344,87</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>13 261 830,88</b>
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I en EUR</b>	
Actif net	2 427 236,78
Nombre de titres	401,000
Valeur liquidative unitaire	6 052,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-73,09
Capitalisation unitaire sur résultat	155,58
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S en EUR</b>	
Actif net	452 236,24
Nombre de titres	4 418,7137
Valeur liquidative unitaire	102,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,36
Capitalisation unitaire sur résultat	
<b>Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X en EUR</b>	
Actif net	10 382 357,86
Nombre de titres	5 711,0000
Valeur liquidative unitaire	1 817,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-21,94
Capitalisation unitaire sur résultat	48,64

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLIANZ SE-REG	EUR	1 126	272 435,70	2,05
FRESENIUS MEDICAL	EUR	1 762	66 885,52	0,50
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	8 960	338 688,00	2,56
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	2 003	391 085,75	2,95
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	7 706	405 335,60	3,06
ZALANDO SE	EUR	3 713	79 643,85	0,60
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>1 554 074,42</b>	<b>11,72</b>
<b>BELGIQUE</b>				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	3 411	269 127,90	2,03
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>269 127,90</b>	<b>2,03</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANKINTER SA	EUR	47 465	275 107,14	2,07
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>275 107,14</b>	<b>2,07</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR	EUR	8 768	303 372,80	2,29
AIR LIQUIDE	EUR	3 994	703 423,28	5,30
AMUNDI	EUR	4 244	261 430,40	1,97
AXA	EUR	4 157	122 589,93	0,92
BNP PARIBAS	EUR	7 987	499 906,33	3,77
CAPGEMINI SE	EUR	2 071	390 901,25	2,95
DANONE	EUR	2 565	150 514,20	1,14
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 308	419 132,80	3,16
L'OREAL	EUR	1 358	611 982,70	4,62
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	121	88 765,60	0,67
NEXANS SA	EUR	3 384	268 182,00	2,02
ORANGE	EUR	35 922	370 140,29	2,80
SAINT-GOBAIN	EUR	10 072	671 399,52	5,06
SANOFI	EUR	2 917	261 829,92	1,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 685	488 079,30	3,68
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	3 105	309 320,10	2,33
SOITEC SA	EUR	1 837	297 226,60	2,24
SOPRA STERIA	EUR	1 576	311 732,80	2,35
SPIE SA	EUR	8 992	254 473,60	1,92
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	18 317	523 133,52	3,94
VINCI SA	EUR	3 336	379 303,20	2,86
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>7 686 840,14</b>	<b>57,96</b>
<b>IRLANDE</b>				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	4 128	324 708,48	2,44
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	4 826	173 156,88	1,31
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>497 865,36</b>	<b>3,75</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ITALIE</b>				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	13 697	261 681,19	1,97
MEDIOBANCA SPA	EUR	17 078	191 358,99	1,45
TERNA	EUR	30 909	233 486,59	1,76
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>686 526,77</b>	<b>5,18</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AIRBUS SE	EUR	3 917	547 518,26	4,13
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	8 855	292 392,10	2,21
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	7 465	194 201,98	1,46
STELLANTIS NV	EUR	25 374	536 533,23	4,05
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 570 645,57</b>	<b>11,85</b>
<b>SUISSE</b>				
DSM FIRMENICH	EUR	2 527	232 484,00	1,75
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>232 484,00</b>	<b>1,75</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>12 772 671,30</b>	<b>96,31</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>12 772 671,30</b>	<b>96,31</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	EUR	95	102 591,99	0,78
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>102 591,99</b>	<b>0,78</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>102 591,99</b>	<b>0,78</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>102 591,99</b>	<b>0,78</b>
<b>Dettes</b>			<b>-5 587,27</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>392 154,86</b>	<b>2,96</b>
<b>Actif net</b>			<b>13 261 830,88</b>	<b>100,00</b>

Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE I	EUR	401,000	6 052,95	
Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE S	EUR	4 418,7137	102,34	
Part EGAMO ACTION MIEUX VIVRE X	EUR	5 711,0000	1 817,95	